Mairie 63490 Egliseneuve des Liards

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le

ID: 063-216301457-20230508-D202312-DE

L'an deux mil vingt trois Le 08 mai à 09 heures 00.

Nombre de membres : Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

Monsieur VEZON Christophe, Maire.

Date de convocation : 29/04/2023.

Présent(s): 6 Préser

Absent(s) représenté(s): 0

Absent(s): 5

En exercice: 11

<u>Présent(s)</u>: MM VEZON, CHASSAING, REDON, HASLAY, BOYER et PIALOUX.

Absent(s) représenté(s) : /

Absent(s): Mmes BEAL, JOLY et BEAUMEL, MM MORAKIS et LACOURT.

Secrétaire de séance : M BOYER

Délibération n°2023-12

Objet:

Acquisition d'un réfrigérateur et d'un mini-four.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été évoqué l'acquisition d'un réfrigérateur et d'un mini-four pour installation à la mairie, il demande aux conseillers de se prononcer sur ce projet.

Après délibération, le Conseil municipal, DECIDE :

- D'acheter un réfrigérateur et un mini-four pour installation dans les locaux de la mairie ;
- De fixer le budget maximal pour l'ensemble à 850 € TTC, soit :

Réfrigérateur : 600 € TTC

- Mini-four : 250 € TTC

- D'autoriser Monsieur le Maire à passer commande de ces équipements auprès de l'établissement de son choix ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le règlement correspondant

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal à l'opération n°35 « acquisition de matériel », article 2188

Votes pour : 6 - Votes contre : 0

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus. Au registre sont les signatures. Affiché le 08 mai 2023.

Certifié exécutoire Reçu en Sous-préfecture

Le:

Le Maire,

Christophe VEZON

Publié ou notifié

Le: